



SONDAGE CNAPS - ADHÉRENTS SNES

LES RÉSULTATS

Retrouvez le détail complet des résultats sur www.e-snes.org

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ

47 RUE ARISTIDE BRIAND 92300 LEVALLOIS PERRET - TÉL. 01 41 34 36 52 - FAX 01 41 34 36 53
contact@e-snes.org - www.e-snes.org

LES RÉSULTATS

Création d'une instance publique unique de régulation et contrôle du secteur au 1er janvier 2012 :

LE CNAPS, CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Résultats globaux sur 100 réponses des adhérents SNES (taux de retour : 80% des questionnaires)

Rassemblant 150 entreprises, de la TPE au groupe en passant par toutes les tailles de PME, indépendantes ou filiales y compris de groupes internationaux, le SNES, représentatif de la profession, considère ses résultats comme fiables et significatifs du ressenti des dirigeants des entreprises de gardiennage - surveillance humaine vis-à-vis du projet CNAPS dont le décret d'application est en cours de rédaction.

-> Une consultation élargie aux non adhérents par le biais du site www.e-snes.org est en cours sur les mêmes questions.

LES RÉSULTATS

QUESTION 1

Après avoir pris connaissance des grandes lignes de la réforme CNAPS : Y êtes-vous favorable ?

90% des adhérents SNES sont favorables à la création du CNAPS... Cela est en conformité avec la position adoptée par le CA SNES.

Les commentaires du Président du SNES

Michel Ferrero :

Ce résultat est parfaitement conforme à la position adoptée par le SNES depuis l'annonce du projet de CNAPS. Pour autant, cette position de principe constructive s'accompagne de notre part d'une grande vigilance. Plusieurs réformes initiées dans le passé se sont avérées des échecs. Nous entendons nous faire entendre pour que cette fois-ci on aboutisse, enfin, à une réforme essentielle rapidement faisable, fiable et efficace. Ce sera notamment le cas, si on prête suffisamment attention aux conseils et recommandations des praticiens et professionnels de terrain que nous sommes et que nous représentons. Et pour se faire entendre, il ne faut pas hésiter à parler fort. Et cela en toute transparence. Nous laissons à d'autres les petits arrangements de réseau et de cabinet qui ne mènent nulle part et nuisent à l'intérêt général.

QUESTION 2

L'instauration d'une taxe de 0,5% de votre chiffre d'affaires pour financer le CNAPS vous semble-t-elle la solution ?

86% des adhérents estiment que l'instauration d'une taxe de 0,5% n'est pas "LA SOLUTION".

Michel Ferrero :

C'est bien là l'un des problèmes essentiels du CNAPS. Il doit être financé. Les entreprises responsables et le SNES à leur tête en conviennent. Mais, nous estimons qu'il n'y a aucune raison pour que la totalité du poids du financement repose exclusivement sur les prestataires. Il s'agit, on l'a bien compris, d'accomplir des missions de régulation et de contrôle qui revenaient auparavant aux Préfectures. C'est donc un transfert. Pourquoi une mission régaliennne par excellence serait-elle assumée sur financement privé ? Le Conseil Constitutionnel vient de rappeler vertement ce principe républicain à la LOPPSI. Aucune raison qu'il ne s'applique pas au CNAPS. Et cela pose un problème de fond pour ne pas dire soulève une ambiguïté de taille : le CNAPS est-il un Ordre professionnel ou pas ? Tous les jours j'entends le qualificatif d'Ordre utilisé par les pouvoirs publics ! Il faudrait savoir ! Si c'est un Ordre, il est légitime que les professionnels le payent. Si c'est un établissement public, le problème est tout autre. C'est l'explication du vote de nos adhérents, qui voient juste : instaurer une taxe n'est pas « La » solution miracle et encore moins la bonne solution. La preuve, le texte voté ne parle que de cotisation ! Cotisation, c'est valable pour un Ordre, si je ne me trompe !?

LES RÉSULTATS

QUESTION 3

La garantie qu'il s'agira d'une taxe additionnelle figurant sur les factures de prestations, vous fait-elle changer d'opinion ?

51% des adhérents se sont pas rassurés par le fait qu'il s'agira d'une taxe additionnelle figurant sur les factures de prestations contre ... 49% de rassurés !

Michel Ferrero :

On entre là dans le cœur du débat technique. Si c'est une taxe... je note tout d'abord qu'elle est loin d'être acquise car par deux fois déjà, le gouvernement a retiré le projet d'amendement l'instaurant ! C'est donc bien qu'il y a un problème qu'il ne nous revient d'ailleurs pas de résoudre. D'où le projet de la faire passer dans le prochain collectif budgétaire avant l'été. Ce que Bercy aurait par deux fois déconseillé au Gouvernement passerait la troisième fois ? Soit !? Mais si c'est une taxe, le SNES a demandé dès les premières réflexions allant dans ce sens qu'elle soit additionnelle, donc payée par les clients. Que cette option soit adoptée et possible n'est pas garanti pour l'heure.

Par contre, comme le prouve la réponse équitablement partagée de nos adhérents, un réel scepticisme plane sur l'efficacité de la solution proposée. Un doute que résument bien les commentaires de plusieurs adhérents : "Ce que les clients devront payer en bas, les clients le reprendront en haut en moins sur les prix !" .

Ce qui est acquis, c'est que Bercy n'a pas encore donné son feu vert et éprouve quelques réticences. Où va-t-on alors ? C'est bien là le problème. Pourquoi tout ou partie du financement ne serait-il pas public ? Il faut trancher rapidement. Sinon on risque de mettre en péril le projet CNAPS en lui-même. Mais nous devons au préalable être consultés et entendus pour que la décision soit juste, soit comprise et que l'on puisse, sur cette base, reconstruire ensemble la profession. C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité un rendez-vous urgent avec le nouveau Ministre de l'Intérieur dès son arrivée.

Enfin, avant d'instaurer tel ou tel système de financement, encore faudrait-il engager une véritable étude de faisabilité. Sinon on risque, taxe ou pas, de retomber dans les ornières des réformes passées... : belles sur le papier mais inefficaces, inappliquées parce que inapplicables voire contreproductives ! En effet, le résultat pourrait en être de réduire les rémunérations déjà jugées insuffisantes ! L'heure est grave, je pense. Une décision politique juste s'impose en toute sagesse. Y aller aux forceps risquerait de gâcher une dynamique.

QUESTION 4

Le fait que le SNES ait, seul, obtenu de faire représenter le secteur au sein de cette instance par les organisations patronales représentatives (qui sera majoritairement contrôlée par les pouvoirs publics) vous semble-t-il être une avancée ?

90 % des adhérents considèrent comme une avancée le fait qu'au cours du débat parlementaire, le SNES ait obtenu la garantie de la représentation directe du patronat au sein du CNAPS pour y représenter les métiers de la sécurité privée.

LES RÉSULTATS

QUESTION 5

Soutenez-vous le SNES qui exige que la surveillance humaine, principal métier de la sécurité privée, soit représentée au sein du CNAPS et de ses différentes instances nationales et régionales par plus d'un représentant ?

95 % des adhérents estiment que le renforcement de la représentation de la surveillance humaine-gardiennage, principal métier concerné (à 2 représentants au lieu d'un seul) au sein des diverses instances CNAPS, nationale et régionales (CRAPS), est indispensable

Michel Ferrero :

Vous avez au travers de ces deux résultats du sondage adhérents SNES, la démonstration que si on veut réussir la réforme, il faut s'appuyer sur les parties prenantes légitimes et représentatives. Le SNES a obtenu de Brice Hortefeux durant le débat parlementaire des garanties d'une représentation patronale directe. Nous énonçons maintenant des exigences concernant le terrain : c'est à dire la composition précise de la commission nationale et des commissions régionales, les fameuses CRAPS. Le SNES estime comme un préalable indispensable que le principal métier : la surveillance humaine, y soit représentée par au moins deux représentants. Ainsi, avec deux représentants dans des commissions qui seront encore très largement dominées par les pouvoirs publics, le gardiennage pourra assumer pleinement une double présence active. Une présence qui plus est partagée entre les deux seules organisations patronales représentatives du métier. Cette complémentarité patronale, tant réclamée par les pouvoirs publics, sera pertinente à tous les niveaux concernés. Et pour ce qui nous concerne au SNES, nous avons sans attendre déjà lancé en interne une campagne de pré-candidature aux CRAPS parmi nos membres. A ce jour, 40 adhérents se sont manifestés pour poser leur candidature pour siéger comme représentant, au nom du SNES, de la profession de la surveillance humaine et du gardiennage au sein des futures CRAPS. Nous couvrons donc les $\frac{3}{4}$ des régions y compris dans les dom-tom. Mais, le recensement se poursuit pour couvrir l'ensemble du territoire national (26 régions) sachant que les CRAPS seront aussi inter-régionales pour certaines régions. Le compte y sera de notre côté !

QUESTION 6

Etes-vous favorable à ce que le SNES prenne l'initiative de sonder sur toutes ces questions, l'ensemble des entreprises au-delà des adhérentes du SNES ?

86% des adhérents sont d'accord pour sonder sur ces mêmes questions l'ensemble du secteur d'où le lancement, sur le site snes, d'un sondage national.

LES RÉSULTATS

QUESTION 7

Le secteur garde une mauvaise image de marque malgré toutes les initiatives prises, particulièrement par le SNES. La situation peut-elle changer avec le CNAPS ? Comment pourrait-il à votre avis en être autrement ?

73% des adhérents estiment que le CNAPS pourrait contribuer à changer l'image de marque du secteur.

Michel Ferrero :

C'est la preuve qu'il y a en ce domaine une forte attente et que beaucoup est à faire avec les pouvoirs publics, mais aussi tous les partenaires réunis du métier. Je me félicite d'ailleurs que faute d'avoir accepté nos partenaires métiers au sein du CNAPS comme le SNES le demandait dès le début, ils seront consultés au travers d'un «Comité Consultatif de la Sécurité Privée» annoncé par Jean-Louis Blanchou. Reste qu'il ne faut pas tout attendre du CNAPS. D'autant qu'il reste encore à créer et surtout à financer... L'organisation patronale garde une légitimité d'action pleine et entière. Au SNES, nous avons bien l'intention de continuer à assumer pleinement plus que jamais nos missions et nos responsabilités de branche. C'est ce que démontreront le nouveau mandat du SNES 2011-2013 et la nouvelle équipe du Conseil d'Administration qui sera élue le 5 avril prochain. Nous entendons bien monter au créneau sur de nombreux plans dont celui de l'image de marque du métier, notamment vis-à-vis du grand public et de nos salariés sans lesquels rien n'est possible. La création du CNAPS exige une organisation professionnelle encore plus forte et fédératrice. Les candidatures à l'adhésion se bousculent au SNES. Mais, nous restons toujours très exigeants et déclinons 80% des demandes. Il n'en reste pas moins que face à un CNAPS en quête de légitimité et efficacité, le SNES a bien l'intention d'affirmer haut et fort la sienne pour peser sur les orientations qui seront prises et que les entreprises seront, d'une manière ou d'une autre, amenées à financer.